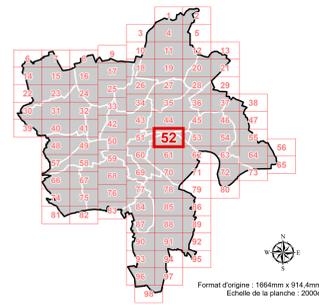


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLIS

PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°52



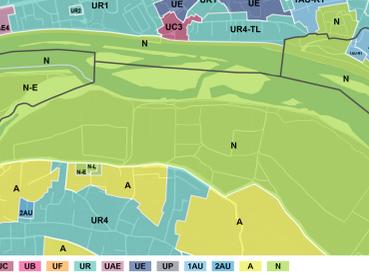
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

PLU prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
PLUM mis à jour par arrêté du 10 mai 2022 et du 19 janvier 2023
PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

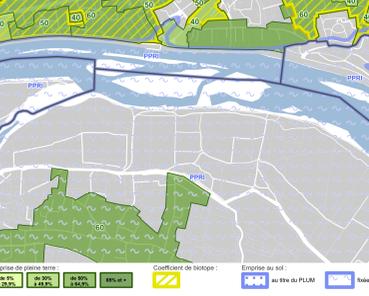
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC : zone Urbaine de Centre-ville	Cône de vue et perspective majeure
UC2 : zone Urbaine de Centre-ville	Actes protégés
UC3 : zone Urbaine de Centre-ville	Alignement d'arbres
UC4 : zone Urbaine de Centre-ville	Cœur d'îlot
UR : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Parcs et jardins
UR1 : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Boisement urbain et espaces d'ornement
UR2 : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Espaces verts classés
UR3-TL : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Jardins familiaux et partagés
UR4 : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Franges agricoles ou paysannes
UR4-TL : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Zone herminée et d'aménagement hydraulique
UC3 : zone Urbaine de Centre-ville	BAE susceptibles de changer de destination
UC4 : zone Urbaine de Centre-ville	Éléments non réversibles
UR1 : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Essences patrimoniales
UR2 : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Linéaires commerciaux protégés
UR3-TL : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Emploi commercial protégé
UR4 : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Secteurs de constructibilité limitée
UR4-TL : zone Urbaine de Bords-de-Seine	Secteurs impliquant un risque (r) ou un maximum (r)
1AU-R1 : zone d'Activités Urbaines Résidentielles	Zone non soustraite
1AU-R4 : zone d'Activités Urbaines Résidentielles	Appropriation de plus de 30 ans
2AU : zone d'Activités Urbaines Résidentielles	Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
A : zone Agricole	Secteur de transports publics collectifs
N : zone Naturelle	
N-E : zone Naturelle	
N-L : zone Naturelle	
A : zone Agricole	
TMM : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)	

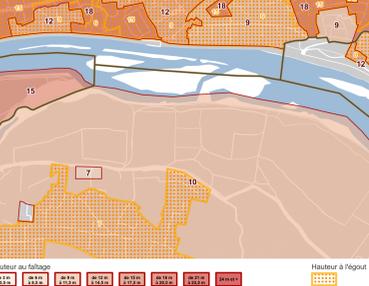
EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Hauteur au faitage
Hauteur à l'égoût